



AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Depuis le lancement officiel du Plan canadien pour les minéraux et les métaux (PCMM) en mars 2018, le Secrétariat, agissant pour le compte des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux par l'entremise du Groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minière, a consulté les gouvernements, les peuples autochtones, l'industrie, des ONGE et des intervenants publics sur l'avenir du secteur minier.

Le résumé que renferme le présent rapport correspond à la variété de perspectives et d'expertises que nous avons entendues dans le cadre d'activités de consultation menées d'un bout à l'autre du pays, dont notamment des rencontres avec des experts de l'industrie et de la société civile, des ateliers et des réunions bilatérales.

Ce rapport résume les propos des intervenants entendus par le Secrétariat jusqu'à la fin de juillet 2018. Un autre rapport (c.-à-d. la seconde partie) suivra, puisque le Secrétariat poursuivra ses consultations à l'automne.

Les opinions présentées dans ce rapport n'ont fait l'objet d'aucun ajustement, mise à part l'obligation de classer les différentes catégories d'idées abordées selon les différents piliers présentement à l'étude. Les déclarations que renferme ce document ne sont pas consensuelles et ne doivent pas être perçues comme telles.

Les idées et les perspectives contenues dans le présent document proviennent de séances de participation liées au PCMM et ne représentent pas nécessairement les points de vue du Groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minière ni ceux de ses membres individuels.

REMERCIEMENTS

Il aurait été impossible de présenter les idées et les perspectives présentes dans ce rapport sans les innombrables apports des associations et organismes partenaires, et ceux de Canadiens et Canadiennes dévoués. Nous tenons à remercier nos homologues provinciaux et territoriaux, de même que les organismes et associations pour le temps qu'ils ont consacré à l'organisation et à la participation aux tables rondes d'experts et aux ateliers du PCMM.

Tous nos remerciements aux membres du Groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minière, qui ont fait un succès des séances de consultation tenues à travers le pays.



LA CONVERSATION

YUKON ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Whitehorse et Yellowknife (11-15 juin)

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Houston (25 avril), Vancouver (24 avril, 6 au 9 mai, 19 juin, 16 juillet)

ALBERTA

Calgary (14 juin), Edmonton (25 juillet)

SASKATCHEWAN

Saskatoon (3 et 4 mai), Regina (26 juillet)

MANITOBA

Winnipeg (20 juin)

ONTARIO

Sudbury, Ottawa, Toronto (avril – juin)

QUÉBEC

Québec (15 juin)

NOUVELLE-ÉCOSSE ET NOUVEAU-BRUNSWICK

Fredericton (7 novembre 2017), Halifax (25 mai)

NUNAVUT

Iqaluit (11 avril, 26 et 27 juillet)



ANALYTIQUE



+ de **60**
séances de participation en personne



+ de **20**
remises de rapports d'experts



7 150
visiteurs uniques



1 236
quiz, sondage et commentaires soumis



602
idées sur les médias sociaux

RÉSULTATS DE NOTRE QUIZ EN LIGNE

50% savaient qu'un iPhone contenait **>61** minéraux et métaux

1 sur 3 savait que **l'OR** était le minéral canadien présentant la valeur de production la plus élevée

76% des gens savaient que dans le secteur minier, une cage est un appareil (semblable à un ascenseur) qui permet de hisser des gens et du matériel



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMPÉTITIVITÉ

VOUS AVEZ PARLÉ, NOUS VOUS AVONS ÉCOUTÉS

Le Canada prend du retard sur ses compétiteurs, ce qui remet en question la pérennité de son industrie minière. Nous disposons d'un grand potentiel pour ce qui est de saisir et de conserver une part essentielle du marché mondial des ressources en constante évolution, ainsi que de tailler pour le secteur minier une position stratégique relativement à l'économie à faibles émissions de carbone moderne.

Les provinces et territoires canadiens ont la réputation d'avoir une réglementation complexe, de cumuler les retards et les obstacles coûteux pour les investissements, et ce, malgré le fait qu'une grande partie de nos systèmes de protection de l'environnement et de santé et sécurité sont considérés comme les meilleurs au monde.

Pour conserver sa capacité concurrentielle, le Canada doit se concentrer sur les mesures incitatives et les programmes consacrés à l'infrastructure, à la géoscience, à l'accès aux terres et à l'aménagement du territoire.

PRINCIPAUX PROBLÈMES PRIORITAIRES MENTIONNÉS :

L'éloignement : une bonne partie des ressources minérales du Canada se trouvent dans des régions du Nord, isolées ou éloignées, ce qui complique l'évaluation de nouveaux sites d'exploitation minière et leur établissement. Cette réalité accroît nettement les coûts et prolonge le processus, en raison de contraintes naturelles liées au climat, comme les saisons de transport par barge et la disponibilité des routes de glace. Nous avons besoin de technologies pour explorer des régions plus profondes et éloignées du Canada, ainsi que d'une automatisation qui permettrait de réduire les coûts et la difficulté à atteindre de nouvelles ressources minérales.

Infrastructure : le manque d'infrastructure, comme des routes, des ports, des voies ferrées, la transmission d'énergie et les télécommunications, surtout dans les collectivités du Nord, isolées et éloignées, représente un obstacle de taille. De nombreuses industries ont l'impression de n'avoir pu compter que sur elles-mêmes, sans aide du gouvernement, pour résoudre ces problèmes. Sans infrastructure de base, des projets prometteurs ne sont pas retenus. Même s'il existe de nouvelles technologies qui permettent les déplacements de marchandises sans routes, cela n'aide pas les collectivités locales. Il vaut la peine de noter que ce problème ne se limite pas à l'exploitation minière.

Manque de clarté : l'incertitude entourant la propriété des terres, tant pour les communautés autochtones que pour l'industrie, fait obstacle aux décisions liées aux investissements. Compte tenu de la capacité du secteur minier à générer des emplois et des activités économiques, le fait que les terres soient désignées terres protégées, malgré les gisements minéraux réels ou potentiels, pourrait avoir un effet néfaste sur les petites collectivités éloignées. Les ententes sur les terres en suspens retardent également le processus d'octroi de permis.





Réglementation accablante : l'action réciproque des règles fédérales, provinciales et liées aux compétences contribue aux retards de développement des projets et fait peser sur les entreprises privées la majeure partie du fardeau financier de l'examen du projet. Ces coûts imprévisibles forcent les entreprises à réduire leurs marges et leurs dépenses régionales ou à quitter le Canada pour aller investir ailleurs.

Réglementation incertaine : les entreprises canadiennes ont manifesté leur inquiétude relativement à la concurrence avec d'autres compétences importantes du domaine minier en ce qui a trait à la certitude réglementaire. Le nouveau projet de loi C-69, la Loi sur l'évaluation d'impact, ne réduirait pas l'incertitude, puisque même la création d'un nouveau régime réglementaire dissuaderait les investissements (c.-à-d. l'ambiguïté liée à son application de façon concrète). Ainsi, les entreprises ne sont pas assez confiantes pour recommander à leurs actionnaires d'investir au Canada.

Effets cumulatifs : les effets cumulatifs des propositions fédérales comme la tarification du charbon, la Loi sur l'évaluation d'impact et la norme sur les combustibles propres, ont durement touché le secteur minier. Les entreprises minières ont mentionné qu'elles souffriraient d'une hausse des coûts de production occasionnée par le système de tarification du carbone proposé par le gouvernement fédéral. Les entreprises canadiennes ont manifesté leur inquiétude en indiquant que des règlements environnementaux forcent souvent l'industrie à investir davantage dans leurs activités pour en tirer peu de profit.

Période prévue d'un projet et échéances réglementaires : Les ressources minérales du Canada s'appauvrissent, sans être remplacées à un rythme équivalent. Les entreprises minières doivent se plier à un processus réglementaire long et rigoureux; mais la durée de vie des nouvelles mines à venir a énormément diminué, passant d'environ 30 ans à sept ans. Cette réduction découle d'une fenêtre limitée d'exploitation et d'un climat d'investissement peu attirant.

Demande prévue pour les minéraux et métaux : le Canada doit planifier à l'avance les besoins en minéraux pour les 20 à 30 prochaines années et détourner son attention de ce qui rapporte dans l'immédiat pour se préparer aux besoins de demain. Bien que l'or demeurera toujours un générateur des richesses, le Canada doit accorder la priorité aux minéraux et métaux nécessaires à la transition vers l'économie à faibles émissions de carbone.





DOMAINES OÙ VOUS DÉSIREZ LA MISE EN PLACE DE MESURES :

Le Canada dispose de vastes quantités de ressources minérales non exploitées et prometteuses dont l'accès nécessite la **mise en place d'infrastructures et de services**. L'accès à ces nouveaux gisements minéraux délaissés contribuerait, pour la région où ils se trouvent, à la réalisation d'importants avantages socioéconomiques. Les possibilités comprendraient :

- un développement économique régional et stratégique dans les endroits riches en ressources;
- des démarches créatives pour faciliter les demandes de financement d'infrastructures dans les petites collectivités éloignées du Nord, où les ressources abondent;
- un aménagement du territoire régional relatif à la disponibilité de terres prospectives en collaboration avec les communautés autochtones et non autochtones touchées;
- des plans d'aménagement du territoire achevés, appuyés par une consultation constructive (c.-à-d. qui ne se limite pas à une cartographie de l'utilisation et de l'occupation), pour soutenir les entreprises dans la création de partenariats;
- de petits réacteurs modulaires (PRM), capables d'apporter un soutien énergétique aux communautés et aux exploitations minières en régions éloignées.

Les minéraux et métaux traditionnels et émergents font actuellement l'objet d'une forte demande, surtout avec la **transition mondiale à une économie à faibles émissions de carbone**. Le Canada bénéficie d'une occasion de revoir ses mesures d'incitation à la prospection (financières et non financières) afin de renforcer les capacités des entreprises à planifier des activités, à assouplir les critères d'admissibilité, à encourager l'innovation et à envisager des programmes de remplacement allant au-delà des mesures fiscales.

Un **système réglementaire plus harmonisé et simplifié** (c.-à-d. passant à une approche de guichet unique), coordonnée entre les provinces et territoires et comportant des rôles définis pour les participants réduirait les obstacles à l'investissement et à l'innovation dans l'industrie minière du Canada.

Une **forte présence nationale en ligne**, qui comprendrait des trousseaux d'outils pour investisseurs claires et complètes, mettrait en évidence les possibilités d'investissement du Canada et attirerait la communauté internationale.





SCIENCES, TECHNOLOGIES ET INNOVATION

VOUS AVEZ PARLÉ, NOUS VOUS AVONS ÉCOUTÉS

Le Canada est un chef de file mondial en recherche-développement, mais il se laisse distancer quant à sa performance en matière d'innovation. Nous devons tirer le maximum de nos capacités en recherche, ainsi que de notre main-d'œuvre hautement qualifiée et de notre expertise dans tout le secteur. Nous devons collaborer et stimuler la volonté de travailler hors de notre zone de confort.

L'innovation n'est pas une option. Le Canada a investi moins dans les mines que d'autres pays, en plus d'avoir un environnement de financement très compliqué.

Le Canada doit donner une nouvelle orientation à son écosystème d'innovation fragmenté et truffé de priorités contradictoires, et favoriser une industrie moderne et novatrice soutenant une orientation stratégique et claire à toutes les phases du cycle de l'exploitation minière.

Le soutien de l'innovation dans toutes les ramifications du gouvernement, des ministères et des secteurs est essentiel pour exploiter le vaste potentiel minéral du Canada.

PRINCIPAUX PROBLÈMES PRIORITAIRES MENTIONNÉS :

Écosystème d'innovation fragmenté : le réseau fragmenté de l'innovation limite la capacité de l'industrie à mettre au point et à adopter de nouvelles technologies. Sans objectif commun, les innovations n'ont aucune application concrète, ce qui aboutit à une absence de possibilité d'adoption et à peu d'encouragement pour que les entreprises soient les « premières sources influentes ».

Investissements dans la géoscience publique : le financement de départ pour les levés géologiques régionaux a beaucoup diminué, ce qui fait obstacle à un volet essentiel du cycle de l'exploitation minière, qui consiste à comprendre le terrain. Les Canadiens et Canadiennes ont également insisté sur la nécessité d'avoir plus de centres d'excellence en géoscience.

Nouvelles technologies d'exploration : à l'heure actuelle, les dépenses liées à l'exploration minière augmentent, tandis que le taux de découverte de nouveaux projets importants diminue. Le secteur minier de l'avenir demandera des techniques d'exploration pouvant atteindre de plus grandes profondeurs dans des régions plus éloignées, et comportera des gisements de faibles teneurs, aux minerais plus complexes. Le tout nécessite des innovations en géoscience, des techniques de prospection relatives au traitement et des pratiques environnementales.

Stratégies de gestion des données : les données géoscientifiques actuelles sont organisées de façon inefficace et difficiles à consulter. Il existe un énorme volume de précieuses données historiques en géoscience en format papier, qui sont toutefois inaccessibles ou oubliées.

Programmes de recherche universitaires et financement non ciblés : les programmes de recherche et d'innovation des universités canadiennes ne sont pas suffisamment axés le secteur minier, ce qui oblige tous les joueurs à se concurrencer pour obtenir un financement pour le secteur des ressources naturelles. De plus, les





priorités de la recherche universitaire ne concordent pas avec la recherche appliquée nécessaire à l'industrie et à l'économie locale. Le financement de la R.-D. réservé aux principales interrogations de l'industrie n'est pas orienté par une stratégie précise d'innovation minière.

Intelligence artificielle et automatisation : les deux sont porteuses de grandes promesses pour une exploitation plus efficace et plus sécuritaire. Elles représentent toutefois un énorme risque transformateur pour les compagnies minières, notamment dans la gestion et la formation du personnel de qualité pour se charger des activités de haute technologie.

DOMAINES OÙ VOUS DÉSIREZ LA MISE EN PLACE DE MESURES :

Un **programme d'innovation précis pour le secteur minier** qui incorpore et harmonise diverses perspectives favoriserait l'instauration d'un écosystème d'innovation capable de dévoiler le potentiel des ressources du Canada. Il pourrait s'agir d'efforts déployés pour stimuler l'innovation sociale, la transparence, la collaboration et la consultation des collectivités grâce à une communication à grande échelle.

De nouveaux programmes **encourageraient l'industrie à innover de façon progressive**, par l'injection de « capital-risque », de programmes de mise à niveau, des incitatifs fiscaux et diverses formes de mesures incitatives destinés aux petites et moyennes entreprises.

Le Canada pourrait stabiliser et renforcer le soutien pour **l'acquisition et la diffusion des connaissances géoscientifiques** par la mise en place d'incitatifs fiscaux stables et durables (c.-à-d. d'un programme d'actions accréditatives sur 5 ans).

Un **portail de données géoscientifiques intégré, précis et entièrement accessible** accroîtrait la sensibilisation des Canadiens et Canadiennes et les renseignerait sur l'importance du secteur minier du pays, faciliterait la prise de décisions et augmenterait les possibilités d'investissement, surtout dans les activités d'exploration minière. Des statistiques régionales distinctes, y compris la numérisation des données historiques, faciliteraient la promotion des possibilités régionales.

Cultiver les talents et favoriser le leadership partout dans la filière de l'innovation renforcerait les capacités futures d'exploration et d'exploitation dans le secteur minier. Il pourrait s'agir d'efforts déployés pour faciliter et encourager les **collaborations** universitaires avec l'industrie afin de régler les questions d'innovation sociale/durable, de favoriser les échanges entre experts de différentes disciplines et de mettre au point de nouveaux outils d'apprentissage en ligne (à utiliser dans les endroits du Nord, isolés et éloignés).

Le Canada a besoin de **relevés géologiques provinciaux fiables**, d'une expertise en exploration et de plus d'investissements dans des programmes géoscientifiques de pointe. Il faudra adopter une approche pangouvernementale pour mieux comprendre et aider l'industrie minière du Canada, par exemple les petites sociétés minières (leurs rôles dans le cycle de l'exploitation minière et leur mode de fonctionnement).

L'industrie minière génère une demande de technologies et de processus novateurs, et procure le lieu de leur adoption et de leur utilisation. Elle devrait par exemple tirer le maximum de l'expertise canadienne en matière de forage en profondeur pour mettre au point une nouvelle technique géophysique de forage en profondeur qui lui permettrait d'avoir une meilleure perspective et de raffiner nettement les analyses chimiques. Il existe une occasion pour toute **innovation canadienne applicable**, valable et capable de créer des solutions concrètes et accessibles.





COLLECTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT

VOUS AVEZ PARLÉ, NOUS VOUS AVONS ÉCOUTÉS

L'industrie minière canadienne a du mal à assurer une offre constante de main-d'œuvre capable de résister à la volatilité et au cycle naturel du secteur. Elle demeure une industrie employant principalement des hommes, dans laquelle les femmes ne forment que 14 % de la main-d'œuvre.

Les activités liées au secteur minier pourraient apporter de grands avantages à la communauté locale, comme une augmentation des activités commerciales et des revenus, qui nécessitent toutefois une expertise financière et commerciale. Les collectivités éloignées et isolées du Nord ont besoin de démarches globales pour renforcer leurs capacités et faire en sorte qu'elles soient prêtes à participer aux activités minérales.

Le Canada a une occasion de faire connaître les minéraux grâce aux entreprises qui font la promotion de notre potentiel des ressources, à nos capacités d'innovation et à notre expertise.

Le Canada a une occasion de repenser tous les volets du secteur minier pour aborder l'ensemble de son cycle de vie et de sa chaîne de valeur de façon plus équilibrée sur le plan social et environnemental.

PRINCIPAUX PROBLÈMES PRIORITAIRES MENTIONNÉS :

EFFECTIF

Sensibilisation et intérêt : les jeunes d'aujourd'hui sont peu sensibilisés à l'industrie minière, qu'ils ne comprennent pas vraiment. La jeunesse canadienne a exprimé une opinion floue et peut-être dépassée de la nature et des composantes de l'industrie minière (p. ex. l'exploitation minière se résume à une dizaine d'hommes dans une caverne) et, par conséquent, ne la voit pas comme un cheminement de carrière viable. Le Canada doit améliorer l'éducation sur l'industrie minière et la géoscience entre la maternelle et la fin des études secondaires, et même au-delà. Les médias présentent souvent le secteur minier sous un mauvais angle. Le manque de connaissances entre les communautés minières (souvent en milieu rural) et les centres urbains (où réside la majorité de la population du Canada) contribue encore plus à nourrir des perceptions publiques non fondées sur cette industrie.

Offre constante de main-d'œuvre : la quantité d'étudiants dans les programmes de génie minier suit souvent la tendance des embauches par les compagnies minières. Trouver une main-d'œuvre constante qui peut résister à la volatilité économique est un problème permanent. Les employeurs, confrontés à des déficits de représentation dans certaines catégories professionnelles, ont du mal à trouver et à garder les travailleurs à long terme. Cela crée un effet domino sur les affaires : lorsque la qualité et la quantité d'embauches chutent, elles entraînent la productivité dans une spirale descendante, et ce qui fait augmenter les coûts. De plus, le pourcentage de la main-d'œuvre âgée de 55 ans et plus a augmenté, ce qui fait que la part des travailleurs âgés a dépassé celle des jeunes travailleurs (de 15 à 24 ans).





Diversité de la main-d'œuvre : l'exploitation minière demeure une industrie qui emploie principalement des hommes. Compte tenu du vieillissement de la population du Canada et du secteur minier, une croissance inclusive est de plus en plus nécessaire. Le nombre de femmes qui optent pour une carrière en prospection et en exploitation minières demeure faible. Cet écart découle en partie de la perception des problèmes liés au sexe, comme la culture et la perception existantes dans le milieu de travail (p. ex., région éloignée et isolée), qui dissuadent les gens qui pourraient s'y intéresser et ont une incidence sur le recrutement et la rétention.

Compétences nécessaires dans les collectivités : les demandes en main-d'œuvre du secteur minier exigent souvent que les travailleurs détiennent un diplôme d'études secondaires et un ensemble de compétences précises, acquises dans le cadre d'études postsecondaires ou d'une formation avancée, qu'il est particulièrement difficile à acquérir dans les collectivités rurales et éloignées. La maîtrise de ces compétences requiert un investissement important en temps et en argent, sans compter que les formations en apprentissage ou les programmes d'enseignement choisis entraînent parfois de longues périodes loin de la communauté d'appartenance. De plus, le financement disponible pour les études est fragmenté et difficilement inaccessible.

Intelligence artificielle et demande de main-d'œuvre à venir : les perturbations numériques, comme l'adoption prochaine de véhicules automatisés, devraient susciter un déclin dans certaines catégories d'emploi de l'industrie. Le Canada doit se préparer adéquatement à cette transformation et trouver des travailleurs qualifiés capables de s'intégrer à ce « nouvel effectif ».

PROTECTION DES AVANTAGES POUR LA COLLECTIVITÉ

Conditions préalables : des conditions socioéconomiques préexistantes pourraient empêcher les communautés de profiter de toutes les possibilités associées aux activités minérales. L'état de l'infrastructure physique d'une collectivité est toujours un facteur clé pour savoir s'il est possible d'attirer une activité d'exploitation des ressources minérales et d'en profiter, puisque les ressources minérales du Canada se trouvent souvent dans des environnements hostiles et éloignés qui manquent d'infrastructure de soutien.

Confiance et partenariat : pour que les collectivités prospèrent grâce à l'exploitation des ressources minérales, elles doivent participer de façon constructive et être considérées comme des partenaires dans le processus de la mise en valeur des ressources. Il manque toutefois de confiance au sein des gouvernements, des organismes de réglementation et de l'industrie pour atténuer ou gérer les risques pour l'environnement et les collectivités qui entourent les sites d'exploitation. L'acceptation des projets miniers par les collectivités requiert l'adoption de pratiques environnementales exemplaires, une participation précoce et continue de la collectivité et des avantages économiques inclusifs.





Capitaux : compte tenu de l'envergure des projets miniers, la plupart des petites communautés n'ont pas les moyens financiers pour obtenir l'équité dans les projets. L'exploitation d'une entreprise nécessite une importante quantité de financement de capital. Pour les entrepreneurs des collectivités qui cherchent à tirer avantage de l'exploitation minérale, l'obtention de capitaux pour démarrer une entreprise peut être difficile.

Information et expertise : la capacité à prendre des décisions éclairées sur les projets d'exploitation proposés est au cœur de l'état de préparation des collectivités. L'exploitation minérale exige qu'une collectivité possède les connaissances requises pour interpréter des états financiers, élaborer des plans stratégiques et être prête à évaluer des risques complexes. Un manque d'information et d'expertise technique peut causer des délais ou empêcher des collectivités de saisir les occasions et freiner la création de partenariats avec l'industrie.

DOMAINES OÙ VOUS DÉSIREZ LA MISE EN PLACE DE MESURES :

Le Canada observe une utilisation accrue des **programmes de renforcement des capacités et de préparation** visant à accroître la participation locale, notamment les jeunes, et la réalisation de bénéfices communautaires. Le secteur minier doit faire en sorte que les Canadiens et Canadiennes puissent s'adapter, apprendre et poursuivre des carrières valorisantes tout au long de leur vie active. Cela pourrait comprendre entre autres :

- des initiatives de formation et d'acquisition de compétences avant l'emploi (y compris des possibilités locales);
- des programmes de mobilité pour les collectivités éloignées;
- de l'aide pour réduire le chômage et s'assurer que les travailleurs déplacés soient en mesure de se réintégrer plus facilement dans le secteur lorsque le cycle d'exploitation minière reprend ou se déplace vers des régions en pleine croissance.

Les gouvernements et l'industrie reconnaissent l'**importance d'une croissance inclusive** pour l'instauration d'une offre constante de main-d'œuvre et d'une prospérité durable. Une croissance inclusive et une diversité sexuelle dans les lieux de travail montrent qu'une masse critique de femmes à tous les échelons d'une organisation, y compris à la haute direction, est liée à un meilleur rendement organisationnel. Le Canada a une occasion d'élaborer **des principes et des engagements en matière de diversité sexuelle** au sein de son industrie minière.





Le Canada a une occasion, grâce à des campagnes de littératie et de sensibilisation relativement aux minéraux, de faire la promotion du potentiel des ressources, des capacités d'innovation et de notre expertise. En « **faisant de nouveau ressortir le côté génial du secteur minier** », une perception publique d'une nouvelle image de marque encouragerait les jeunes à opter pour une profession dans ce secteur. Des programmes de qualité sur l'exploitation minière dans les établissements publics, comme les universités et les collèges, joints à un financement soutenu, permettraient de combler le manque de personnel hautement qualifié.

Les progrès et les programmes technologiques procurent plus d'efficacités, **réduisent les empreintes écologiques** et atténuent les répercussions afin de favoriser un changement des perceptions et des idées erronées du public à l'égard de l'industrie. Le Canada a une occasion d'exposer les changements positifs et les pratiques du secteur minier, de même que d'attirer et de retenir de futurs employés, notamment ceux de groupes sous-représentés, comme les femmes, les autochtones et les travailleurs étrangers. Ces changements technologiques pourraient en outre offrir de nouvelles possibilités d'emploi dans des domaines imprévus au début et créer une occasion encore plus propice à la diversité et à l'inclusivité de la main-d'œuvre. Une meilleure connectivité, par exemple, permettrait aux opérateurs de machine de travailler dans une installation à plusieurs centaines de kilomètres du site de l'exploitation minière.

Il existe au Canada de nombreux **modèles de réussite** grâce auxquels des collectivités ont profité de l'exploitation minière pour diversifier leur économie, augmenter le taux d'emploi et générer une croissance durable. Des **études de cas** viennent aussi montrer que certaines compagnies ont mené des initiatives et des restaurations minières fructueuses. La mise en œuvre de ce genre d'initiatives et le partage des pratiques exemplaires peuvent aider les collectivités à élaborer et à mettre sur pied des initiatives qui connaîtront du succès. Le Canada devrait aussi, parallèlement, chercher ce qui n'a pas fonctionné dans les communautés minières afin d'éviter les mêmes erreurs.





PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES PEUPLES AUTOCHTONES

VOUS AVEZ PARLÉ, NOUS VOUS AVONS ÉCOUTÉS

Le bassin de talents autochtone doit être appuyé par une formation axée sur les compétences, efficace et adaptée qui répond aux besoins des travailleurs autochtones et à ceux qui veulent les embaucher. De solides compétences et des programmes de formation qui font la promotion des formations en apprentissage et de l'apprentissage en milieu de travail permettront d'obtenir de meilleurs résultats stratégiques et de générer des emplois durables.

Les partenariats avec les peuples autochtones pourraient accroître la capacité concurrentielle de l'industrie, tout en favorisant l'obtention d'avantages réels et durables dans les collectivités.

Les processus décisionnels devraient être inclusifs et les revendications territoriales modernes pourraient servir de pratiques à suivre qui favoriseraient la participation des peuples autochtones, le cas échéant.

PRINCIPAUX PROBLÈMES PRIORITAIRES MENTIONNÉS :

Difficultés systémiques préexistantes : l'accès à l'infrastructure est primordial, surtout en ce qui a trait à un corridor de transport nordique, au logement abordable, à l'éducation, à l'eau potable et à la sécurité des communautés. La qualité de l'éducation dans ces collectivités, de la maternelle à la fin des études secondaires, n'est pas au même niveau que celle des écoles publiques du Canada. Les communautés autochtones font face à de nombreux obstacles socioéconomiques qui absorbent la majorité de leurs ressources et laissent peu de capacité pour la création d'entreprises. Régler ces problèmes devrait être une priorité absolue.

Capacité et gouvernance : les communautés autochtones doivent renforcer leurs capacités à participer à la recherche, aux négociations, à l'aménagement et aux processus réglementaires afin que leurs droits et intérêts soient systématiquement représentés. Des éléments fondamentaux de gouvernance doivent aussi être créés et intégrés aux stratégies, aux politiques et aux protocoles d'exploitation des ressources minérales afin d'assurer une participation plus constructive à l'intendance des terres et de donner des certitudes aux promoteurs de projet relativement aux processus.

Possibilités de formation : de nombreux jeunes Autochtones ont besoin d'une formation pratique relative aux emplois dans le secteur minier (p. ex., fonctionnement de l'équipement lourd), mais ont peu accès à ces possibilités à moins de quitter leur communauté. Beaucoup d'entre eux ne veulent pas ou n'ont pas les moyens financiers d'entreprendre cette démarche, faute de financement. Des possibilités de formation initiale (c.-à-d. avant une éventuelle exploitation des ressources) échappent aux Autochtones parce que l'acquisition de compétences ne précède pas la construction d'une mine. Ainsi, il ne leur reste que les emplois non spécialisés, à faible revenu.





Inégalité des avantages et des possibilités : les communautés autochtones de régions comparables ne partent pas sur un même pied quand il est question de conclure des ententes sur les répercussions et les avantages. Une communauté pourrait avoir l'expertise et la capacité nécessaires pour faire une bonne affaire, ce qu'une autre moins expérimentée ne sera pas en mesure de faire. Les « programmes de prêts autochtones » comportent une iniquité inhérente, puisqu'ils s'accompagnent souvent de taux d'intérêt supérieurs à ceux de la banque et d'un processus plus complexe.

Représentation autochtone et sensibilité à la diversité culturelle : les Canadiens et Canadiennes ont souligné que malgré la tenue d'audiences pour les projets liés aux ressources, les décisions sont souvent prises sans que l'on ait même rendu visite aux communautés touchées. Même si l'industrie compte habituellement dans son personnel un ou deux représentants en relations autochtones/experts en matière de savoir-faire culturel qui se chargent de la sensibilisation aux cultures autochtones allant au-delà de la petite histoire, la pratique n'est pas intégrée dans l'ensemble des compagnies.

Incertitudes : le processus d'octroi de permis et les procédures d'engagement de l'État entre le gouvernement et les peuples autochtones (p. ex., article 35 de la *Loi constitutionnelle*) sont flous. Les Canadiens et Canadiennes ont insisté sur les différences entre chaque communauté autochtone et le manque de souplesse des règlements et politiques pour traiter leurs diverses situations. Ils ont exprimé leur inquiétude à l'égard du manque de soutien du gouvernement lorsqu'il n'existe pas d'entente officielle de revendication territoriale, et sur le manque de précisions relativement à la coordination du projet de loi C-69 avec les plans du gouvernement de mettre en application la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA), particulièrement en ce qui a trait à un consentement préalable, libre et informé.





DOMAINES OÙ VOUS DÉSIREZ LA MISE EN PLACE DE MESURES :

La majorité des activités minières ont lieu à l'intérieur ou à proximité de terres et territoires autochtones. Une mise en évidence d'expériences positives entre l'industrie minière du Canada et les peuples autochtones favoriserait l'élaboration de **pratiques exemplaires, un échange de modèles de réussite** et le repérage de nouvelles possibilités de démarrage d'entreprises autochtones.

La diversification des **connaissances** des peuples autochtones **et de la compréhension de tout le cycle d'exploitation minière** permettront d'avoir des attentes réalistes et d'éviter la transmission d'information erronée sur les bénéfices potentiels à tirer à partir de l'exploration et de la mise en valeur minérale jusqu'à l'exploitation minière, sa surveillance et sa supervision et la fermeture de la mine.

Les communautés autochtones doivent **participer dès le début** et à toutes les étapes de l'exploitation minière, notamment à la planification communautaire à long terme et aux missions commerciales. Le Canada pourrait attirer plus d'investissement s'il s'appliquait à mieux communiquer que l'industrie et les communautés autochtones travaillent bien ensemble.

Les Canadiens et Canadiennes ont souligné que la jeunesse autochtone est la plus importante ressource dans laquelle une communauté peut investir. Les communautés doivent **avoir accès à des possibilités de formation** grâce à des centres de formation mobiles ou satellites. Pour réaliser des succès de longue durée, il faudra diversifier les compétences afin d'aller au-delà de l'exploitation minière, ce qui éliminera les préjugés défavorables à l'égard de l'industrie (p. ex., villes minières). La formation devrait être offerte en partenariat avec l'industrie.

L'établissement de valeurs et de principes clés orienterait l'industrie et les collectivités relativement à la formation de **partenariats de collaboration** et favoriserait le **renforcement des capacités internes** à créer des possibilités d'emploi et à progresser jusqu'à l'obtention de postes de direction d'entreprise, tout en contribuant à disposer d'une main-d'œuvre locale qualifiée.





LEADERSHIP MONDIAL

VOUS AVEZ PARLÉ, NOUS VOUS AVONS ÉCOUTÉS

Le Canada dispose d'une occasion idéale pour montrer les progrès accomplis en matière d'innovation et de vrai développement durable, ainsi que de forger sa réputation à l'échelle mondiale.

Il manque au Canada une image de marque claire et coordonnée du secteur minier pour attirer les investissements étrangers, diversifier et élargir ses possibilités sur les marchés mondiaux et pour favoriser la réussite de ses activités minières à l'étranger.

Le Canada doit créer une image de marque indiquant que ses minéraux et métaux sont les meilleurs de leur catégorie, de sorte que les consommateurs canadiens et de partout dans le monde sachent que les ressources canadiennes proviennent de provinces et territoires dotés de normes environnementales rigoureuses et de pratiques minières durables, et que le Canada est un fournisseur responsable dans l'économie moderne à faibles émissions de carbone.

PRINCIPAUX PROBLÈMES PRIORITAIRES MENTIONNÉS :

Une image de marque canadienne percutante : il manque au Canada une image de marque pour son secteur minier qui comporterait un langage diversifié et adaptable aux différents publics. Les Canadiens et Canadiennes se sont montrés soucieux du fait que le Canada puisse être perçu comme une destination non concurrentielle pour les investissements; les fabricants et les consommateurs veulent savoir que leurs minéraux et métaux proviennent de sources responsables.

Diversification du marché de l'exportation : bien que l'on ait réussi à diversifier les exportations canadiennes de minéraux et métaux au cours des deux dernières décennies en se détachant des États-Unis et se tournant vers de nouveaux marchés, le degré élevé de dépendance du marché de l'exportation américain continue d'exposer les producteurs canadiens à des pressions concurrentielles, à une fluctuation des prix des produits de base, à la volatilité du taux de change et aux risques économiques et politiques. D'autres marchés, comme ceux de l'Union européenne, de l'Allemagne et du Japon, ont manifesté de l'intérêt pour un approvisionnement provenant d'ici, mais les Canadiens et Canadiennes ont l'impression que ces possibilités n'ont pas été pleinement exploitées.

Produits à mettre en marché : les entreprises canadiennes ont mis en évidence les difficultés (p. ex., l'accès à des voies ferrées et à des routes) et les coûts excessifs (surtout dans les collectivités enfermées dans les terres) associés au transport des produits miniers jusqu'au marché. À titre d'exemple, pour que les mines isolées et éloignées du Nord puissent transporter leurs produits jusqu'au marché, elles doivent chaque année autofinancer une route (de glace) dépendante du climat et acheter des navires de charge pouvant opérer dans les eaux envahies par les glaces.

Exportations de services et d'approvisionnement : contrairement aux entreprises australiennes, les entreprises de services et d'approvisionnement du secteur minier canadien ne bénéficient pas du soutien qui leur permettrait de tirer parti de la croissance de la demande mondiale pour leur expertise et leurs technologies novatrices.





Présence mondiale : malgré l’envergure de l’industrie au Canada, les Canadiens et Canadiennes ont l’impression que la présence de notre pays est timide sur le plan international. Dans plusieurs pays, les investisseurs canadiens font face à des obstacles à leur entrée et à leurs activités en raison de problèmes de sécurité, de politique fiscale, de confiance publique et d’incertitude en matière de réglementation. De plus, les délégués commerciaux dans les principales missions canadiennes à l’étranger ne disposent souvent pas de l’expertise ou des ressources nécessaires pour répondre aux questions des compagnies étrangères à propos du secteur minier.

Investissements directs étrangers (IDE) : malgré la variété de renseignements disponibles sur le rendement des IDE du Canada pour l’économie dans son ensemble, il en existe peu sur les IDE propres au secteur des minéraux et des métaux et pour les activités de promotion des IDE par le gouvernement. Sans ces renseignements, le rendement des IDE du Canada dans le secteur minier se laisse distancer par celui de ses pairs, ce qui risque d’avoir des conséquences néfastes pour l’économie.

DOMAINES OÙ VOUS DÉSIREZ LA MISE EN PLACE DE MESURES :

Les gouvernements, l’industrie, les peuples autochtones et les collectivités devraient collaborer pour établir une « **marque Canada** » plus percutante, axée sur la responsabilité sociale et environnementale, la compétitivité et les processus réglementaires opportuns et efficaces. Cela permettrait d’attirer davantage d’investissements internationaux pour que l’industrie minière continue de créer des emplois, profite aux collectivités et fasse progresser la réconciliation de manière durable.

On pourrait tirer parti d’un **portail interactif en ligne** afin d’attirer les investissements, mettre en contact les investisseurs et l’industrie avec les entreprises d’approvisionnement et de services, faire le triage des visites sur le Web de diriger les parties intéressées vers des organismes gouvernementaux pertinents et d’expliquer l’environnement réglementaire du Canada et ses intervenants en langage clair.

Le Canada a une occasion de tirer parti d’une marque Canada précise pour aider le **secteur des services et de l’approvisionnement liés au secteur minier** à profiter des possibilités d’exportation du marché et de bâtir la confiance publique dans les pays partenaires ayant peu de capacité locale en ce qui a trait aux services et à l’approvisionnement liés au secteur minier.

Le fait d’encourager la gouvernance des ressources dans les principaux pays présentant un intérêt pour l’industrie minière canadienne permettrait d’instaurer des **milieux d’exploitation plus stables et prévisibles** pour les entreprises canadiennes et les collectivités dans lesquelles elles œuvrent. Il s’agit là encore d’une occasion pour le gouvernement du Canada de mieux **harmoniser ses efforts internationaux liés au secteur minier** avec les activités de ces entreprises, et d’offrir une expertise fédérale et provinciale (p. ex., géoscience, politique fiscale, gestion environnementale, réglementation) pour appuyer les activités bilatérales et multilatérales de renforcement des capacités.





LE PLAN CANADIEN
POUR LES MINÉRAUX
ET LES MÉTAUX

